

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 2 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 17 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 août 2022

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 8

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Michel SIMAND, Andrée SARAGOSA, Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS.

Absents excusés : Delphine RAGE, Julien FOUGEROUSE.

Absents :

Procurations :

Alain CHARLET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Désignation de 2 référents pour la lutte contre l'ambrosie.
2. Désignation d'un correspondant incendie et secours.
3. Délibération sur la demande d'amende de police pour les travaux d'accessibilité du Multiple rural.
4. Désignation d'un suppléant pour la CLETC.
5. Délibération avenant à la convention avec L'OPHIS.
6. Points sur les projets en cours.
7. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h15.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Mr le Maire nomme Alain CHARLET secrétaire de séance.

1. Désignation de 2 référents pour la lutte contre l'ambrosie :

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les espèces d'Ambrosie dans le département du Puy-de-Dôme il est

demandé au Maire de nommer deux référents territoriaux dont un élu et un agent technique. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un membre est volontaire pour exercer cette mission, Claude ARTAUD propose sa candidature . L'agent technique Hugo VARAGANT a été consulté et se porte volontaire pour être référent.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour désigner Claude ARTAUD et Hugo VARAGNAT comme référents pour la lutte contre l'ambroisie.

2. Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 13 de la loi Matras prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés de conseiller ou d'adjoint chargé de la sécurité civile.

Il énumère les missions que pourra avoir ce conseiller.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un membre est volontaire pour exercer cette mission, Alain CHARLET propose sa candidature.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour désigner Alain CHARLET correspondant incendie et secours.

3. Délibération sur la demande d'amende de police pour les travaux d'accessibilité du Multiple rural.

Le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux d'accessibilité du Multiple rural, la commune a la possibilité de faire une demande d'amende police pour subventionner ces travaux. Pour les communes de moins de 500 habitants la subvention peut être de 75% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 euros.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la demande des amendes de police concernant les travaux d'accessibilité du Multiple rural.

4. Désignation d'un suppléant pour la CLETC.

M. le Maire rappelle :

- la délibération du 9 février 2017 portant création, entre la communauté de communes d'Ambert Livradois Forez et les communes membres, d'une commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges.

- qu'il est membre de cette commission.

Il informe l'assemblée qu'il convient désormais de nommer un suppléant au sein des conseillers municipaux ou des adjoints.

Monsieur le Maire propose de nommer Marie-Thérèse Martin, 1^{ère} adjointe, à ce poste.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette nomination.

5. Délibération concernant l'avenant à la convention avec l'OPHIS.

L'OPHIS a renouvelé ses conventions pour harmoniser celles-ci avec tous les propriétaires bailleurs dont il a la charge.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération concernant l'avenant avec l'OPHIS.

6. Points sur les projets en cours.

- Travaux de l'église : N'ayant toujours pas réponse de la part des ABF depuis leur visite en 2020, et ce malgré plusieurs relances, concernant les travaux de réfection de l'église il a été décidé de faire faire des devis à un plâtrier peintre et à un maçon concernant la réfection de l'entrée qui est très abîmée. Ceux-ci s'élèvent à 4152.60 euros HT pour les travaux de maçonnerie et 4423 euros HT pour les travaux de plâtrerie peinture. Ces devis seront envoyés aux ABF (Mme Portalier référente du dossier) en espérant une réaction de ceux-ci. Vu la complexité pour avoir des éléments et rénover l'église il a été évoqué la désinscription des Bâtiments de France.
- Les travaux 'accessibilité concernant le Multiple rural s'élèvent à 13155 euros HT, sous réserve des ajustements de prix depuis l'élaboration du devis. Une demande de subvention a été faite auprès de la Région. (Maximum 40% d'aides régionales, maximum 80% d'aides cumulées).
- Il est proposé de planter un arbre palissé ou une plante grimpante sur la façade la plus à gauche de la Maison des associations, le bon d'achat reçu de « Ma commune au naturel » sera utilisé à cet effet.
- Une demande devis a été faite pour la création d'un panneau en lave émaillé pour la maison des associations. Coût 200 euros TTC sur le budget de la maison des associations.
- Les panneaux de signalisations pour les hameaux de Besse et de Marchands ont été commandés à Ambert clés en main pour un montant de 212.26 euros TTC.
- Demande d'Alain Charlet : vu l'augmentation du coût de l'énergie peut-être serait-il nécessaire de couper l'éclairage public la nuit de 23h à 5h ? Après avoir comparé les coûts entre 2021 et 2022 qui sont sensiblement les mêmes, il est proposé de revoir cette question l'année 2023 avec les nouveaux tarifs d'EDF.
- Concernant la gestion des sections de Gouttes et Granges, la mairie d'Eglisolles s'est prononcée favorablement par le biais d'une délibération afin que la

gestion reste à la charge de la commune de Saint Romain (documents d'aménagements, programmes de coupes et de travaux), il faudra leur transmettre le compte administratif de la section chaque année. Concernant la section de Sapt Bessette commune avec St Clément de Valorgues, la réponse est attendue lors de leur conseil municipal de septembre.

- Station d'épuration : une relance par mail le 18/08/2022 a été faite concernant la demande de travaux de réparation du cône.

- Alain Charlet doit aller à l'ancien bâtiment de la poste pour chercher d'où viennent les problèmes d'humidité au RDC.

- Points sur les subventions attendues :
 - Voirie 2020 FIC 8 093 euros versés en juin, DETR 7 582 euros versés en juin. Dossier clos.
 - Voirie 2021 FIC 8 754 euros versés en juin, DETR 7 587 euros versés en juin. Dossier clos.
 - Maison des associations, mise en paiement le 12/08, en attente de versement sur septembre-octobre, 12 207 euros.
 - Voirie forestière : versement du département de 4 052.98 euros en mai, en attente de 28370.89 euros du ministère de l'agriculture, en attente de 48307.19 euros et 6901 euros des fonds FEADER.
 - Forêt de Sapt-Bessette, financement Sylv'actes de 3 150 euros demandés le 10/06/2022.
 - Crise des scolytes : la commune a eu une subvention exceptionnelle pour la crise des scolytes : 2 929.92 euros en août 2022.
 - Soit 32 016 euros de subventions déjà versées, en attente de versements pour 102 989.06 euros.

7. Questions diverses.

Concernant l'aménagement et l'entretien du cimetière, il est proposé d'engazonner le cimetière du bas, projet à réfléchir pour 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire
Bernard BATISSON



Le secrétaire de séance
Alain CHARLET

